

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

Explication et comment les obtenir



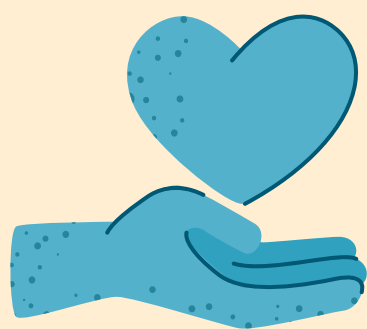
Qu'est-ce qu'une indulgence plénière?

L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés, dont la faute est déjà effacée. Elle s'applique à soi-même ou aux défunts (mais pas aux autres personnes vivantes)..

Comment puis-je l'obtenir?

Dans ces circonstances, il existe de nombreuses façons de bénéficier des indulgences, par exemple :

- Réciter le chapelet
- Faire le chemin de croix
- Prier le chapelet de la miséricorde divine
- Lire les Ecritures saintes pendant une demi-heure
- Offrir la visite du Saint-Sacrement

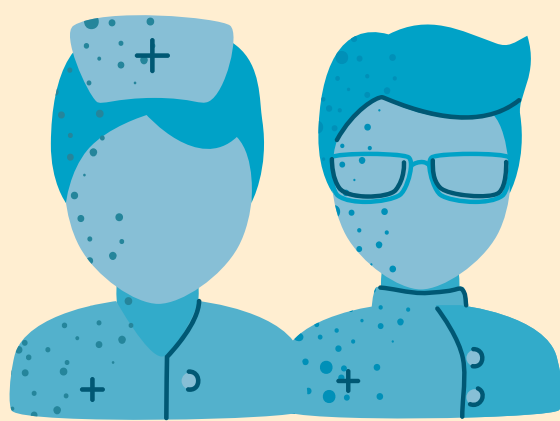


Et en cas de danger de mort?

Il suffit de souhaiter l'indulgence et d'avoir dit quelques prières au cours de sa vie..

À qui est accordée l'indulgence durant ce temps d'épidémie actuelle?

À ceux qui souffrent du coronavirus, à ceux qui les soignent et à tous les fidèles qui prient pour la fin de l'épidémie et à ceux qui en sont affectés.



Quels sont les autres éléments nécessaires pour la recevoir?

1. Rejeter intérieurement le péché .
2. Priez pour les intentions du Pape.
3. Avoir la volonté d'aller se confesser et communier quand cela sera à nouveau possible.

Source: Décret de la Pénitencerie Apostolique, 20 mars 2020.